



# Des Nouvelles de Thélod

N° 06/2022

## SECHERESSE

Nous vous confirmons que le département est en situation de CRISE.

L'usage de l'eau est interdit pour :

- Lavage des voitures
- Arrosage des pelouses, jardins privés, espaces verts, quelque soit l'heure.
- Remplissage des piscines
- ....

Si vous ne respectez pas les restrictions d'eau émises par votre préfecture, **vous vous exposez à une amende de 1 500 euros, pouvant même passer à 3 000 euros en cas de récidive**

## URBANISME

Nous vous rappelons que pour modifier ou améliorer l'aspect extérieur de votre maison, changement huisseries, ouverture de fenêtres, couleurs etc...

Il est impératif de remplir une déclaration préalable en mairie afin d'être en conformité avec le règlement en vigueur

## NUISANCES SONORES – TRAVAUX DE JARDINAGE - RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, sont autorisés uniquement les :

Jours ouvrables : de 8h à 20h

Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches/jours fériés de 10h à 12h

Une benne à déchets verts est à votre disposition ; merci de ne pas la surcharger et prévenir pour demander l'enlèvement au 03.54.95.62.41.

Merci de ne pas mettre vos déchets verts chez les voisins ou sur l'espace public.

Il est strictement interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

## GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

**Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10h à 12h**

## COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)

Sacs jaunes : tous chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs **la veille au soir** à partir de 19 heures

**Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public**

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thélod » sont consultables sur :le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- fax : 09 70 62 21 48 - email : [commune.thelod@wanadoo.fr](mailto:commune.thelod@wanadoo.fr)